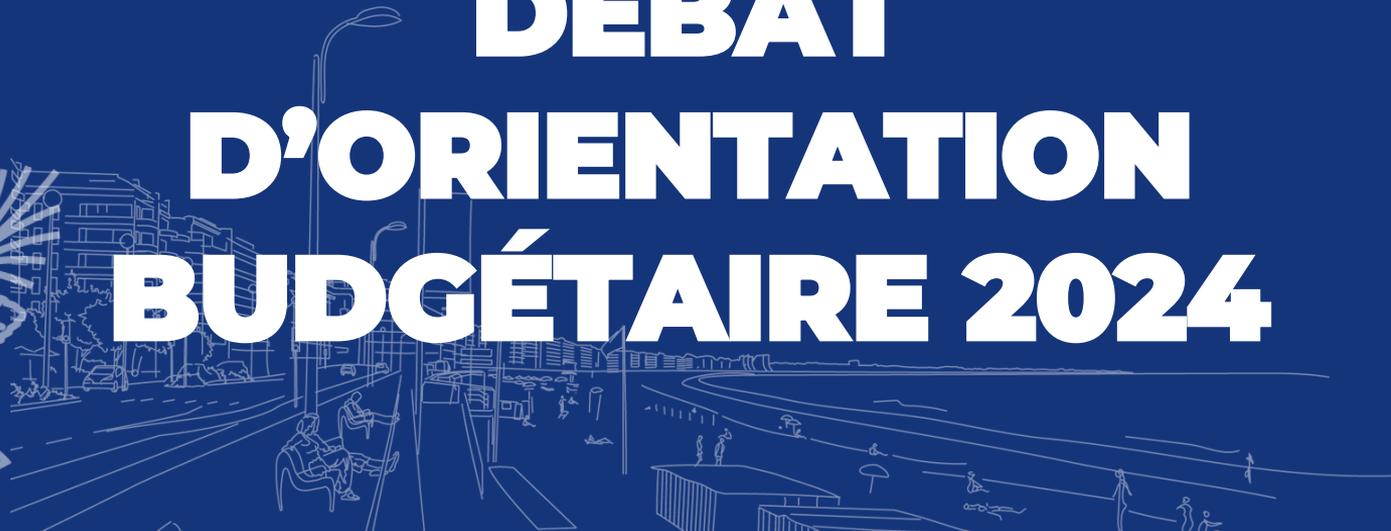




# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



10 NOVEMBRE 2023

VILLE DE  
*La Baule*  
ESCOUBLAC

- **Le règlement intérieur du conseil municipal du 29 juillet 2022 précise, dans son article 13, les conditions d'élaboration comme suit** *“Selon les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT, le Conseil municipal débat sur les orientations générales du budget, (évolutions, recettes, dépenses, endettement...).*
- C'est un document dont certains détails restent à finaliser mais qui a pour objectif de permettre aux membres du Conseil municipal d'appréhender la situation de la collectivité sur ces questions à l'occasion du DOB.
- **Le maire doit présenter en Conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire :**
  - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés,
  - ✓ La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
  - ✓ La structure et la gestion de la dette.

## 2023

- **Contexte international** a un impact sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales
- **Inflation toujours élevée en 2023 (+ 4,5 %) ;** devrait être limitée à 3 % en 2024
- **Croissance limitée à 0,9 % en 2023,** et le PIB augmenterait de 0,9 % en 2024 et pourrait atteindre 1,3 % en 2025
- **Nouvelles tensions sur l'épargne brute** des collectivités locales en repli de 9% en raison d'une inflation élevée
- **Croissance des dépenses de fonctionnement** des collectivités locales de 5,8 % soutenue par des charges à caractère général en hausse de 9,4 %
- **Plusieurs décisions gouvernementales imposent** aux collectivités locales une hausse des dépenses de personnel d'environ 5,1 % (moyenne nationale)

Les recettes de fonctionnement bénéficieraient de :

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales estimée à +7,10%.**

(éléments issus de La Banque Postale et de la Banque de France)

**2024**

Deux textes importants

- **La loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027**
  - ✓ Donne un cadre pluriannuel
  - ✓ Fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver
  - ✓ Décline les objectifs par type d'administration
  
- **La loi de finances 2024**
  - ✓ Cadre annuel
  - ✓ Fixe les crédits en recettes et en dépenses
  - ✓ Peut être ajustée par des lois de finances rectificatives

# Les principales dispositions de la LPFP 2023-2027

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologiques et numériques...)

- Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national

2023	2024	2025	2026	2027
+ 4,8 %	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 1,3 %	+ 1,3 %

Cet objectif d'évolution pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent et devra le cas échéant être présenté chaque année à l'occasion du DOB pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes afin de faire contribuer les collectivités à un effort de réduction des déficits publics.

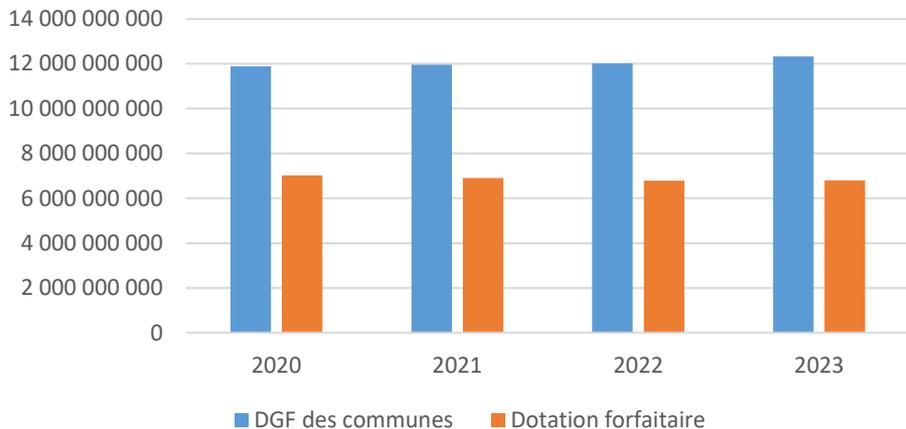
**Objectif** : IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) -0,5 %. Chaque année, la comparaison de l'évolution du niveau des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national est faite avec celle de la catégorie de collectivités concernées.

# Les principales dispositions de la LFI 2024

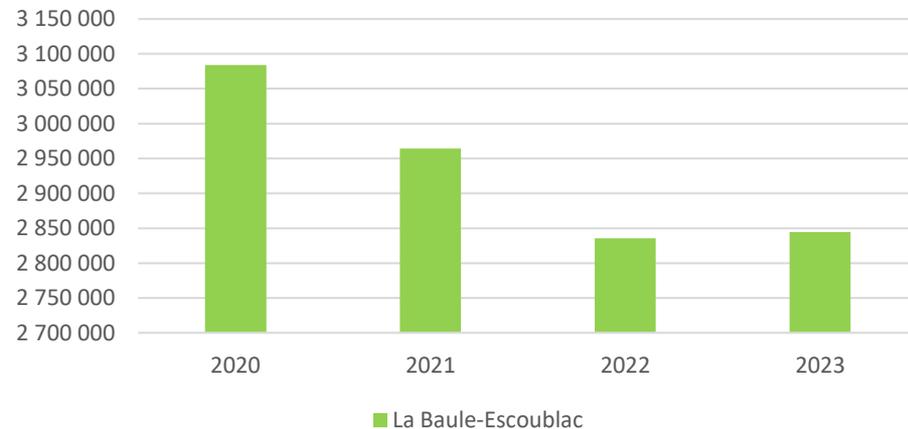
- Concernant les entreprises, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera supprimée sur 5 ans (2023-2027). Cette suppression vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises. Pour les départements et le bloc communal, cette suppression serait compensée par une fraction de la TVA
- Comme en 2023, les concours financiers de l'Etat aux collectivités augmentent. En 2024 la hausse est de 2,51 % (de 53,45 Md€ à 54,79 Md€). Un écrêtement de la dotation forfaitaire
- Une réforme des indicateurs financiers qui se poursuit depuis 2022 au niveau du potentiel fiscal et de l'effort fiscal
- Des fonds de péréquation (FPIC et FSRIF) qui restent stables
- Verdissement des dotations d'investissement dont notamment 30% des projets financés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales estimé à + 7,1 % pour 2023 (prévisions IPCH Banque de France) et estimé à 5 % en 2024.

# Les principales dispositions de la LFI 2024

## Evolution de la dotation globale de fonctionnement des communes



## Evolution de la dotation globale de fonctionnement perçue par la ville



## Le Plan d'action municipal s'articule autour d'objectifs :

- **D'attractivité et de rayonnement du territoire :**
  - ✓ Renforcer la qualité de vie,
  - ✓ Renforcer la sécurité,
  - ✓ Consolider l'attractivité de la commune,
  - ✓ Accompagner la dynamique associative et valoriser les sports,
  - ✓ Renforcer la politique culturelle et son offre,
  - ✓ Développer la transition énergétique et les actions en faveur du développement durable.
  
- **De garantir les équilibres financiers avec :**
  - ✓ une stabilité des taux d'imposition,
  - ✓ une optimisation du fonctionnement des services municipaux sans dégradation du service rendu.
  
- **De soutenir le programme d'investissement**

## ■ Renforcer la qualité de vie

- ✓ Améliorer les déplacements et le stationnement
- ✓ Poursuivre, en 2024, l'accueil des professionnels de santé à la maison du sport et de la santé (site du Bois d'Amour) et engager les travaux de rénovation du site
- ✓ Poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux et de la rénovation des voiries et trottoirs

## ■ Renforcer la sécurité

- ✓ Renforcement de la sécurité, des moyens de surveillance
- ✓ Rapprochement géographique police municipale et police nationale sur le site Clémenceau

## ■ **Consolider l'attractivité de la commune**

- ✓ Développer le Vivre à la Baule toute l'année avec l'aménagement de la Promenade de mer
- ✓ Améliorer l'accueil des familles et développer l'offre petite enfance, notamment l'accueil des maisons d'assistantes maternelles
- ✓ Soutien aux commerçants et entreprises

## ■ **Accompagner la dynamique associative et valoriser les sports**

- ✓ Accueillir des équipes sportives de haut niveau
- ✓ Accueil de la flamme olympique et partage des animations autour du sport avec les clubs
- ✓ Poursuivre la politique de rénovation des équipements

## ■ **Renforcer la politique culturelle et son offre**

- ✓ Poursuivre les travaux de développement du site du parc des Dryades

- **Développer la transition énergétique et les actions en faveur du développement durable**
  - ✓ Poursuivre la politique de rénovation énergétique des bâtiments et la gestion technique des bâtiments – GTB - (bâtiments connectés)
  - ✓ Intégrer la qualité environnementale dans tous les grands dossiers
  
- **Garantir et maintenir les équilibres financiers avec :**
  - ✓ La stabilité des taux d'imposition
  - ✓ une optimisation du fonctionnement des services municipaux sans dégradation du service rendu (avec notamment la création du portail citoyen pour la centralisation des demandes des usagers)

# Les hypothèses de travail



Stabiliser le taux de fiscalité directe



Poursuivre la recherche de subventions pour financer les dépenses d'équipement



Poursuivre la maîtrise budgétaire



Accroître les recettes sur les budgets annexes



Conserver une épargne nette suffisante

## Pour la gestion et le financement des projets de la ville

### Les SPA Service Public Administratif

- Budget Legs Boesch (TTC)

### Les SPIC Service Public industriel et Commercial

- Budget Centre de stages (H.T)
- Budget Halles et Marchés (H.T)
- Budget Parkings fermés (H.T)
- Budget Aéroport (H.T)

En 2024 : intégration du budget location de salles dans le budget principal

- A la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une réforme des indicateurs financiers servant aux calculs des dotations et de la péréquation a été adoptée.
- Un dispositif de « neutralisation » des indicateurs financiers a été introduit dans la loi de finances 2021 avant un lissage sur 6 ans des effets pour les communes. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) doit calculer le produit d'une fraction de correction qui majorera ou minorera les indicateurs financiers pour 2024.
- Les taxes locales devraient profiter d'une revalorisation forfaitaire des bases (estimation haute + 5,1 % - prévisions IPCH Banque de France)
- Report de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation en 2028
- Maintien d'une prévision de diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux compte tenu de la remontée des taux d'intérêts et de la frilosité des banques concernant l'accord des crédits. Le nombre de transaction pourrait ralentir de manière remarquable.
- Instauration d'une part additionnelle de taxe de séjour reversée au Département

**>> Stabilité des taux d'imposition de la Ville sur la totalité de mandature**

# Stabilité des taux sur la mandature

Conséquence de la réforme de la TH. Produit de TH sur les résidences principales compensé par la TFB départementale, neutralisée par le mécanisme du coefficient correcteur.

	bases fiscales		Taux 2023	Taux sur la prospective
	2023	Prévision revalorisation		
<b>Taxe d'habitation</b> sur les résidences secondaires	59 666 843	5 %*	15,90 %	<b>Stabilité</b>
<b>Taxe foncière</b> sur les propriétés bâties	70 412 000	5 %*	34,57 %	
<b>Taxe foncière</b> sur les propriétés non bâtie	182 700	0%	46,95 %	

\* Non définitif

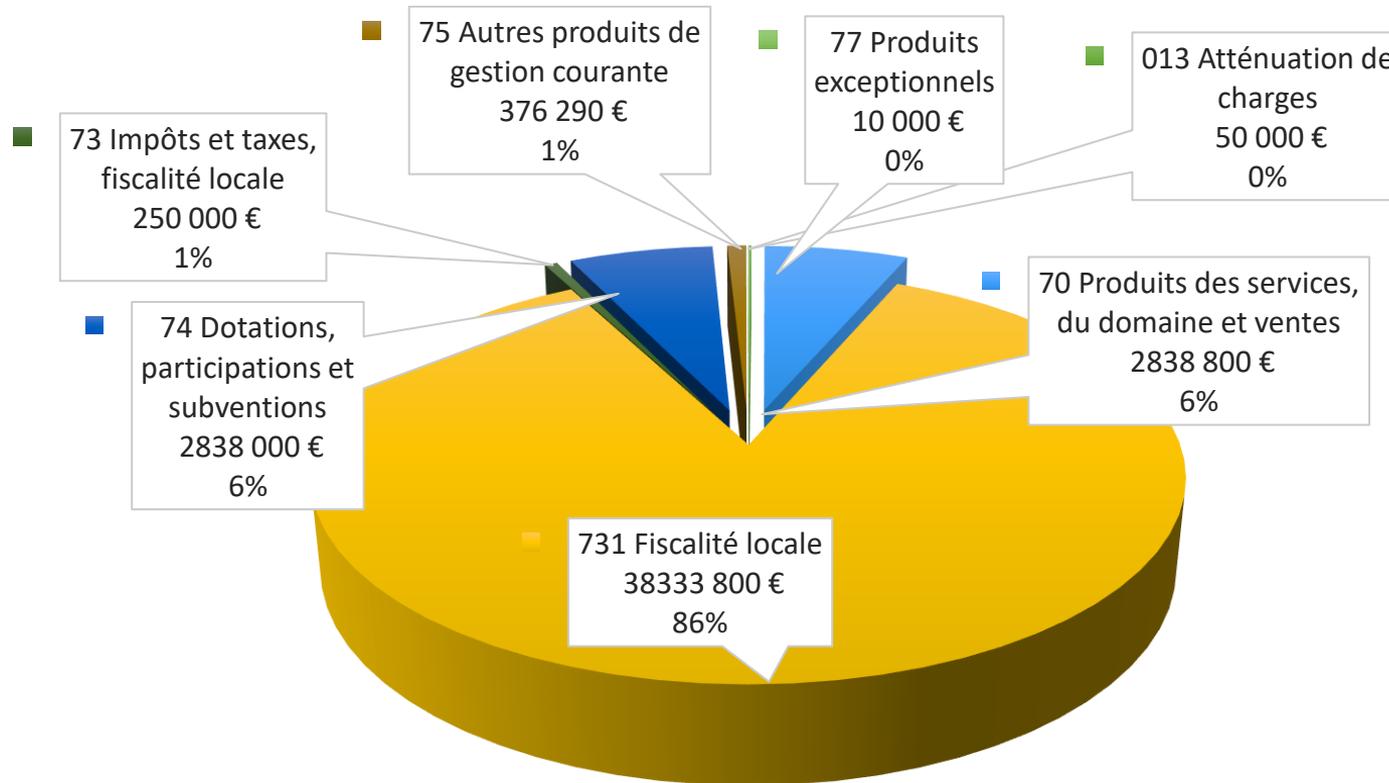
Produit fiscal inscrit = 32 000 000€

## **Recettes de fonctionnement = 44 696 890 € en 2024**

- Chapitre 70 – Produits des services = 2 838 800 € en 2024 puis +2%
- Chapitre 73 – Impôts et taxes = 250 000 € (attribution de compensation et FNGIR)
- Chapitre 731 – Fiscalité locale= 38 333 800 € dont :
  - ✓ *Impôts = 32 000 000 € - dynamique des bases + 4 % (à préciser dès notification)*
  - ✓ *Casino = 1 500 000 €*
  - ✓ *Taxe de séjour = 1 020 000 €*
  - ✓ *Taxe additionnelle sur les droits de mutation = 3 000 000 €*
- Chapitre 74 – Dotations, participations, subventions = 2 838 000 €
  - ✓ *Dotation forfaitaire : 2 700 000 € en 2024, stabilité par rapport à 2023.*
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 376 290 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels = 10 000 €
- Chapitre 013 – Atténuation de charges = 50 000 €

# Budget de fonctionnement

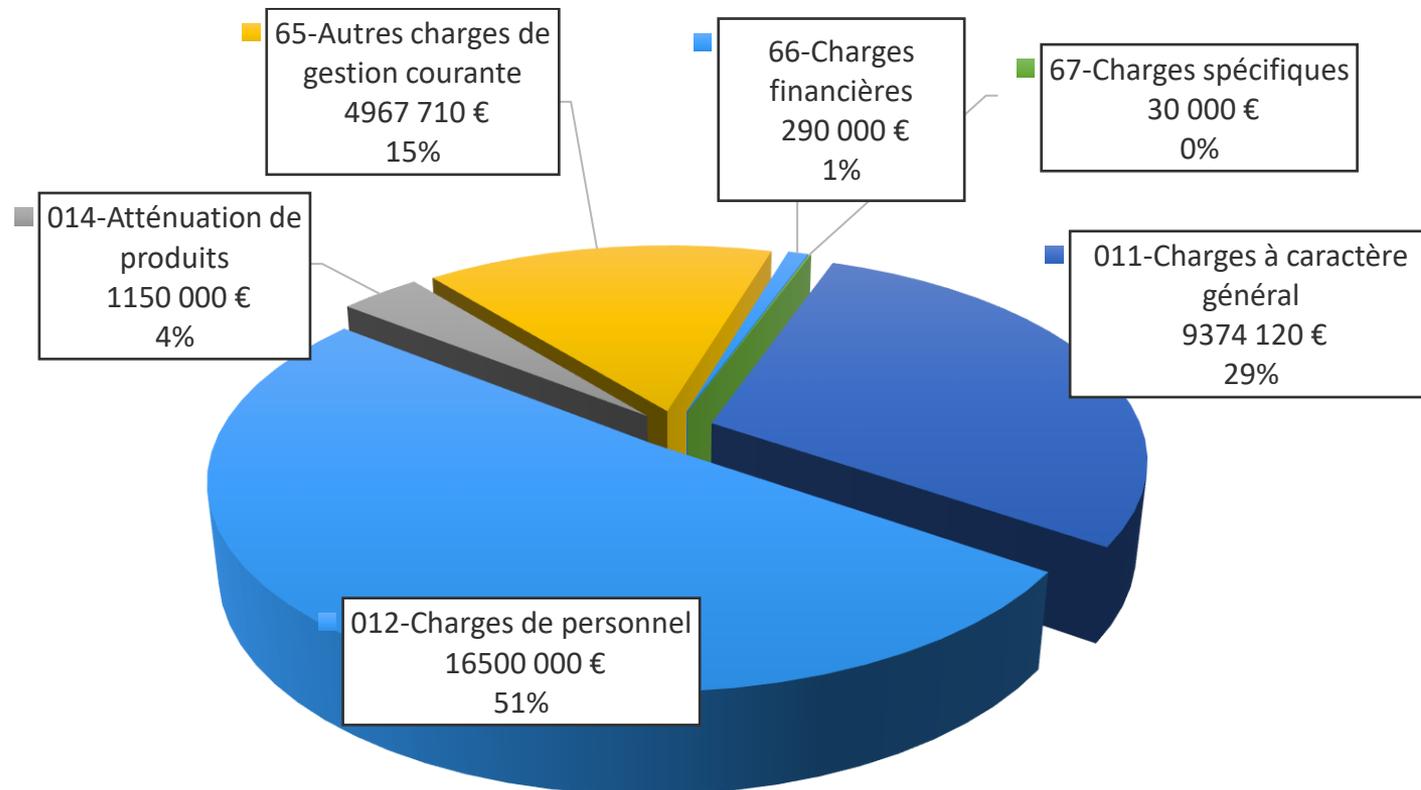
## Montant des prévisions 2024 en recettes de fonctionnement



## Dépenses de fonctionnement = 32 311 830 € en 2024

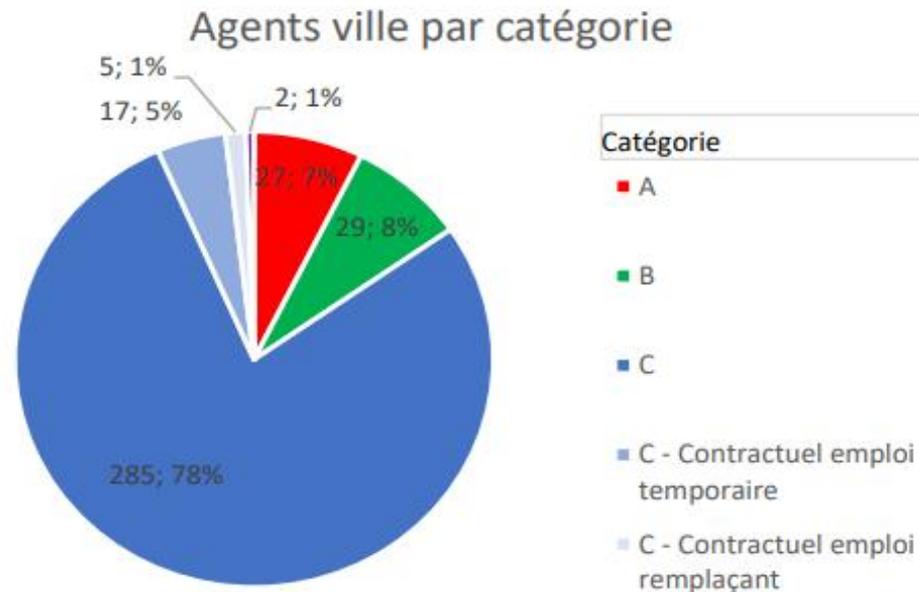
- Chapitre 014 - Atténuation de produits = 1 150 000 € /an
  - ✓ Loi SRU : Un objectif de 25 % de logements sociaux sur le territoire
    - La ville investit fortement sur cet axe, afin de diminuer le montant de la pénalité
    - Une enveloppe de 650 000 € est inscrite pour les pénalités SRU FPIC - Fonds de péréquation Intercommunal et Communal = 500 000 €
- Chapitre 011 - Charges à caractère général = 9 374 120 €
  - ✓ Prise en compte de l'augmentation des prix sur les dépenses d'électricité et de gaz
- Chapitre 012 - Charges de personnel = 16 500 000 € en 2024, puis +3%/an
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion + chapitre 67 - Charges spécifiques = 4 997 710 € dont :
  - ✓ Subvention CCAS = 1 335 000 €, ATLANTIA = 1 500 000 €
  - ✓ Subvention aux associations : 1 600 000 €
- Chapitre 66 - Intérêts de la dette = 290 000 €

## Les dépenses de fonctionnement 2024 par chapitre



# La politique des ressources humaines

Catégorie	Total
A	27
B	29
C	285
C - Contractuel emploi temporaire	17
C - Contractuel emploi remplaçant	5
Apprenti	2
Total général	365



**Afin de privilégier la qualité de vie au travail mais aussi une politique sociale, un ensemble de mesures est mis en place par la collectivité**

► **En matière de politique sociale**

- ✓ Participation au transport collectif : 75 % des frais dans la limite des frais engagés
- ✓ CNAS (environ 75 000 euros par an entièrement redistribués) et COS pour les agents
- ✓ Restauration municipale
- ✓ Une participation financière pour la complémentaire prévoyance « maintien de salaire » pour un montant d'environ 8 000 euros chaque année
- ✓ Une participation de la Ville à la « mutuelle santé » des agents à hauteur de 30 € par mois et par agent, ce qui correspond à une participation financière de la ville d'environ 60 000 euros chaque année
- ✓ Une assistante du personnel (2 demi-journées par mois en 2024)

## LES PERSPECTIVES RH EN 2024

Les orientations budgétaires constituent l'opportunité de définir les grands projets de la politique des ressources humaines pour faire face aux enjeux sociétaux, culturels, environnementaux et économiques à mener à l'échelle du territoire de la ville.

La politique des ressources humaines de la ville de LA BAULE vise 4 objectifs principaux pour 2024/2025/2026 :

- ✓ la programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs pour une parfaite optimisation de la masse salariale
- ✓ la valorisation de l'engagement professionnel des agents dans le cadre de la refonte du protocole RIFSEEP
- ✓ l'attractivité de la collectivité
- ✓ la fin du chantier imposé par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 Août 2019 obligeant les collectivités à établir un plan pluriannuel des ressources humaines, notamment en matière d'avancement et de promotion interne, d'égalité H/F...

## Les recettes d'investissement en 2024 (hors emprunt) = 5 985 000 €

- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et redevances = 2 840 000 €
  - ✓ Taxe aménagement = 500 000 €/an
  - ✓ FCTVA = 2 300 000 €
  - ✓ Divers fonds = 40 000 €
- Chapitre 024 - Cessions Immobilisation = 2 045 000 €
  - ✓ Villa des Roches Rouges = 2 000 000 €
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement = 1 100 000 €
  - ✓ Subventions d'équipement = 900 000 € puis 1 000 000 €/an en moyenne
  - ✓ Amendes de police = 200 000 €/an

## Les dépenses d'investissement en 2024 = 23 597 700 €

- Reversement de fiscalité ( attribution de compensation) et taxe d'aménagement = 400 000 €/ an
- Possibilité de dépenses d'équipement à hauteur de 20 797 700 €/ an sur le budget principal
- Une politique d'AP/CP : autorisations de programmes et les crédits de paiement
- Remboursement du capital de la dette = 2 400 000 €

# Simulations

## Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	43 111 959	47 425 481	45 012 734	44 696 890	46 573 519	47 235 400
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	30 621 816	31 196 880	32 869 230	32 311 830	34 801 636	35 569 054
<i>dont intérêts de la dette</i>	271 146	166 943	270 970	290 000	216 063	178 444
<b>Recettes d'investissement</b>	14 781 178	5 507 967	15 039 576	5 985 000	5 390 900	5 054 618
<i>dont emprunts souscrits</i>	10 000 000	787 092	10 000 000	-	-	-
<b>Dépenses d'investissement</b>	26 480 055	20 276 793	24 330 078	23 597 700	24 642 500	25 777 500
<i>dont capital de la dette</i>	3 543 495	2 874 621	2 341 378	2 400 000	2 086 115	2 089 797
<i>dont P.P.I</i>	22 700 763	17 308 376	21 988 700	20 797 700	22 142 500	23 277 500

# Simulations

## Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Epargne de gestion</b>	12 655 259	13 311 103	12 414 473	12 675 060	11 989 902	11 847 685
<b>Epargne brute</b>	12 384 113	13 144 160	12 143 504	12 385 060	11 771 883	11 666 347
<b>Epargne nette</b>	<b>8 840 617</b>	<b>10 269 539</b>	<b>9 802 126</b>	<b>9 985 060</b>	<b>9 685 767</b>	<b>9 576 550</b>

## Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Fonds de roulement en début d'exercice</b>	12 712 563	13 500 902	14 960 677	17 813 678	12 517 457	7 144 124
<b>Résultat de l'exercice</b>	791 265	1 459 775	2 853 001	-5 296 221	-5 373 333	-6 368 832
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>13 503 828</b>	<b>14 960 677</b>	<b>17 813 678</b>	<b>12 517 457</b>	<b>7 144 124</b>	<b>775 292</b>

## Endettement

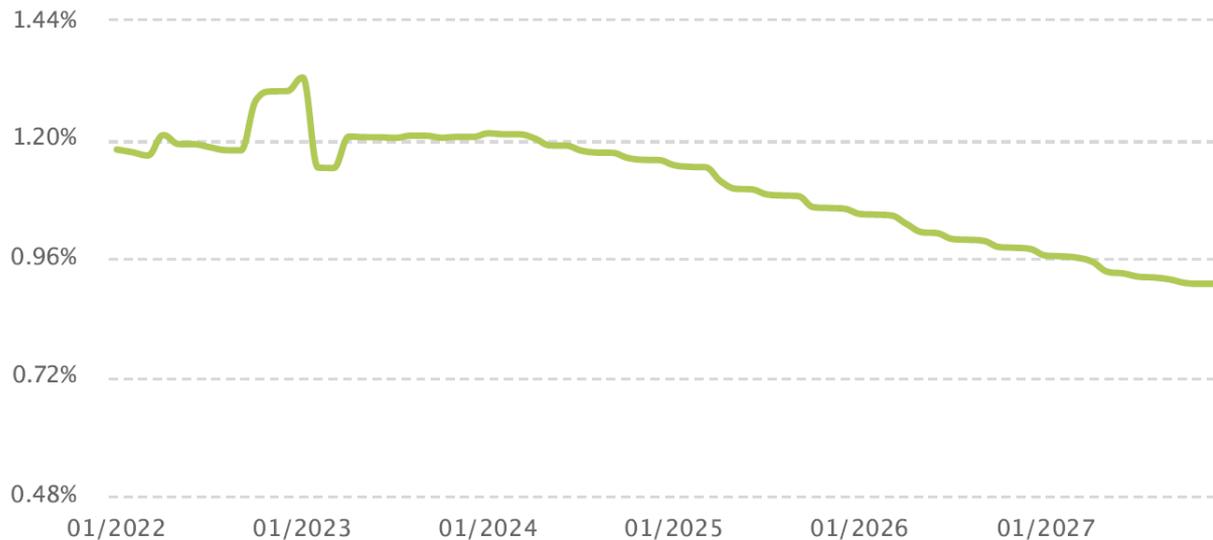
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Encours au 31 décembre</b>	17 802 634	15 715 105	23 373 727	21 015 870	18 929 755	16 839 958
<b>Ratio de désendettement</b>	1,4 ans	1,2 ans	1,9 ans	1,8 ans	1,6 ans	1,4 ans
<b>Emprunt</b>	<b>10 000 000</b>	<b>787 092</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Sur la base de ces hypothèses de travail, la ville :
  - ✓ Propose la stabilité des taux d'imposition sur le mandat ;
  - ✓ Propose de réaliser **un programme d'équipements de 20,79 M€ en 2024.**
  
- Avec pour objectif :
  - ✓ une **épargne nette de gestion en moyenne annuelle de 9,5 M€ ;**
  - ✓ une **capacité de désendettement de 1,4 ans** fin 2026.

## Synthèse de la dette au 31/12/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 373 727 €	1,12%	15 ans et 2 mois	7 ans et 8 mois	9

### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



# Capacité de désendettement en années

